



République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Direction des Affaires Juridiques
Foncier et Patrimoine
Tél. 04 94 36 36 74

DECISION MUNICIPALE N° 2024/146/A.J.

Visa de M. Christophe LOGEAIS,
Directeur des Affaires Juridiques

Visa de Mme Vanessa TORRELLI,
Chef du Service Foncier et Patrimoine

Visa de M. Laurent SANDRESCHI
Responsable Pôle Gestion Locative et Copropriétés

Affaire suivie par Carine MAUREL
Gestionnaire de patrimoine
☎ 04.94.36.83.98 – cmaurel@mairie-toulon.fr

Publié Le

30 SEP. 2024

DECISION

Le **Maire de TOULON** soussigné, Madame Josée MASSI,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération du 3 Mai 2023, enregistrée sous le n° 2023/151/S, ayant notamment délégué au Maire en exercice le pouvoir de décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas 12 ans,

Vu l'arrêté n° 23/AR/51 du 03 Mai 2023 portant délégation de fonctions et signature à Madame Geneviève LEVY,

Vu l'arrêté n° 23/AR/55 du 3 Mai 2023 portant délégation de fonctions et signature à Madame Geneviève LEVY quant aux décisions,

Considérant que par convention en date du 29 Juillet 2009, la Ville de TOULON a mis à disposition de Madame Florence CHAVANA, Professeur des écoles, un logement de fonction d'une superficie de 74 m², situé à TOULON (VAR) Rue Charles SANDRO, Ecole Maternelle Charles SANDRO, moyennant une redevance mensuelle actuelle de 294.50 euros,

Considérant que l'attribution de ce logement est essentiellement précaire et conditionnée à la période d'activité professionnelle de Madame CHAVANA en tant que Professeur d'école,

Considérant le départ en retraite de Madame CHAVANA au 1^{er} Septembre 2024 et de sa demande de prolongation d'occupation du 1^{er} Septembre au 31 Décembre 2024,

Considérant qu'en raison de la nouvelle situation administrative de Madame CHAVANA la Ville de TOULON consent à prolonger cette mise à disposition du 1^{er} Septembre au 31 Décembre 2024, moyennant une revalorisation de la redevance mensuelle correspondant à la valeur locative réelle du logement soit 666 euros,

DECIDE

DE CONCLURE avec Madame Florence CHAVANA un avenant N°1 portant modification de :

- L'article 3 de la convention du 29 Juillet 2009 comme suit :

« Le logement situé à TOULON (VAR) Rue Charles SANDRO, Ecole Maternelle SANDRO, a été mis à disposition à compter du 1^{er} septembre 2007 à Madame Florence CHAVANA en tant que Professeur des écoles.

Suite au départ en retraite au 1^{er} septembre 2024 de Madame CHAVANA, la Ville de TOULON consent à prolonger cette mise à disposition, et ce, du 1^{er} septembre 2024 au 31 décembre 2024.

La Convention du 29 Juillet 2009 prendra fin au 31 décembre 2024 et ne sera pas reconduite. »

- L'article 4 de la convention du 29 Juillet 2009 comme suit :

« La présente mise à disposition est consentie et acceptée moyennant le versement d'une redevance mensuelle de 666 euros.

A cet effet, le Preneur recevra un « Avis des sommes à payer » émanant de la Direction générale des Finances Publiques. »

L'avenant N°1 susvisé prendra effet à compter du 1^{er} Septembre 2024.

Toutes les autres clauses de la convention du 29 Juillet 2009, qui ne sont ni modifiées, ni contredites par ledit avenant, demeurent en vigueur.

La présente décision abroge et remplace la décision n° 2024/110/A.J. pour erreur matérielle.

La présente décision recevra les formalités administratives prévues par l'article L. 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

FAIT A TOULON, EN L'HOTEL DE VILLE, LE 30 SEP. 2024

Transmis au contrôle de Légalité le : 30 SEP. 2024

Publié le : 30 SEP. 2024

Pour le Maire de Toulon
Geneviève LEVY
Adjoint au Maire
Délégué aux Propriétés Foncières



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DECISION MUNICIPALE N.2024/146/AJ - avec Madame Florence CHAVANA - logement situé à TOULON (VAR) Rue Charles SANDRO, Ecole Maternelle SANDRO, mis à disposition - projet d'avenant N.1 annexé

Date de transmission de l'acte : 30/09/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 30/09/2024

Numéro de l'acte : 2024146AJ ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20240930-2024146AJ-AR

Date de décision : 30/09/2024

Acte transmis par : Stéphanie DUPONT ID

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.3. Locations